



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2022
Français
Original : anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Cinquante-cinquième session
New York, 27 juin-15 juillet 2022

Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes, y compris un rapport sur le Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et les précis de jurisprudence

Note du Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Diffusion d'informations grâce à la présence de la CNUDCI en ligne et dans les médias sociaux	3
A. Généralités	3
B. Augmentation des contenus dans les médias sociaux et sur le site Web de la CNUDCI	4
C. Outils de renforcement des capacités sur le site Web de la CNUDCI	5
D. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et précis de jurisprudence	6
E. Promotion de l'interprétation uniforme de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York de 1958)	11
F. Niveau de fréquentation du site Web de la CNUDCI	11
III. Autres activités de sensibilisation et de rayonnement	13
A. Communiqués de presse	13
B. Séances d'accueil, de renforcement des capacités et communication d'informations sur la CNUDCI aux États membres et aux autres parties prenantes	13
C. Concours de plaidoirie en droit commercial international	14
D. Publications	15
E. Contribution à des revues, rapports et autres documents ayant trait aux travaux de la CNUDCI	16



F.	Conférences d'information à Vienne	16
IV.	Bibliothèque de droit de la CNUDCI	17
V.	Vue d'ensemble des activités non législatives au cours de la période considérée.....	17
VI.	Principales activités prévues pour la période à compter du 1 ^{er} avril 2022	20
VII.	Ressources et financement.....	22
A.	Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI.....	23
B.	Fonds d'affectation spéciale pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI.....	24
VIII.	Programme de stages	24

I. Introduction

1. La présente note fournit des informations sur les activités du Secrétariat destinées à mieux faire connaître la CNUDCI, son mandat et ses textes (regroupées sous la désignation « activités non législatives »)¹. Les activités dont il est rendu compte ont été menées du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (la « période considérée »).
2. La présente note englobe :
 - a) La sensibilisation à la CNUDCI et à ses activités grâce à la présence de la Commission en ligne et dans les médias sociaux ;
 - b) D'autres activités de sensibilisation et de rayonnement, notamment des concours de plaidoirie en droit commercial international ;
 - c) Des informations sur le panorama global de toutes les activités visant à appuyer l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI ;
 - d) Une indication des activités prévues pour la prochaine période considérée (et, dans un cas, au-delà) ;
 - e) Les ressources requises pour l'exécution des activités ; et
 - f) Le fonctionnement du programme de stages de la CNUDCI.
3. La présente note complète donc les informations fournies dans les documents suivants : Coopération et assistance techniques, [A/CN.9/1099](#) ; Présence régionale de la CNUDCI – Activités du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, [A/CN.9/1098](#) ; et État des conventions et des lois types et fonctionnement du Registre sur la transparence, [A/CN.9/1097](#).

II. Diffusion d'informations grâce à la présence de la CNUDCI en ligne et dans les médias sociaux

A. Généralités

4. La Commission lui ayant demandé, à sa cinquantième session, de faire preuve d'esprit d'initiative pour ce qui est de diffuser des informations concernant les textes de la CNUDCI², le Secrétariat a continué à élaborer et à mettre en œuvre des outils supplémentaires pour fournir des informations sur le mandat, les activités et les textes de la CNUDCI.
5. L'utilisation croissante pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) des informations publiées dans les médias sociaux et des contenus en ligne produits par le Secrétariat prouve que la démarche consistant à étendre les activités de sensibilisation et de rayonnement de la CNUDCI en ligne est favorablement accueillie par les utilisateurs des outils de la Commission. Augmentant par ailleurs l'efficacité des prestations, l'approche en ligne réduit le volume des déplacements, contribuant ainsi également à la viabilité. Du point de vue du fond, elle permet au Secrétariat de consacrer plus de temps et de ressources à la préparation et

¹ Ces activités ont le même objectif général que les activités de coopération et d'assistance techniques du Secrétariat décrites dans la note à ce propos ([A/CN.9/1099](#)), mais s'adressent généralement à un large public et aux utilisateurs du site Web et des plateformes de médias sociaux de la CNUDCI, ou couvrent de multiples domaines et facettes du mandat et des activités de la CNUDCI.

² La Commission a également fait observer que la diffusion d'informations concernant le droit commercial international figurait parmi ses fonctions et qu'elle était considérée comme un aspect permanent de ses travaux. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 17*, Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquantième session, 2017 ([A/72/17](#)), par. 435 et 436.

à la conduite d'activités, notamment de renforcement ciblé des capacités, en présentiel, ce qui se traduit par une amélioration des résultats.

6. Le Secrétariat s'est donc efforcé de compléter les textes législatifs et les documents d'orientation figurant sur le site Web de la CNUDCI par des publications dans les médias sociaux de la CNUDCI, qui servent également à étayer les activités de sensibilisation, de rayonnement, d'assistance technique et de renforcement des capacités.

B. Augmentation des contenus dans les médias sociaux et sur le site Web de la CNUDCI³

7. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a publié et mis en ligne sur les médias sociaux et le site Web de la CNUDCI des contenus ayant pour but d'expliquer des questions de mise en œuvre, des problèmes courants d'interprétation et les orientations pratiques de la CNUDCI, à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des juges et des juristes⁴.

8. Le Secrétariat continue d'utiliser largement les médias sociaux où la CNUDCI est présente comme moyen de sensibilisation. Le nombre d'abonnés et de vues y a considérablement augmenté depuis la dernière session. La plateforme YouTube a été utilisée pour diffuser les enregistrements d'événements, d'activités et de travaux de la CNUDCI, notamment les manifestations tenues en marge de la cinquante-quatrième session de la Commission, le Forum juridique et commercial d'Incheon, le webinaire sur la numérisation des pratiques commerciales internationales, le webinaire sur les mesures mises en œuvre par les États pour lutter contre la COVID-19 et le colloque de la CNUDCI sur les travaux futurs possibles en matière de règlement des différends⁵. Les enregistrements sont disponibles soit dans la langue d'origine des manifestations, soit dans les six langues officielles des Nations Unies lorsque des services d'interprétation ont été fournis. Au cours de la période considérée, 30 nouvelles vidéos ont été publiées et visionnées 24 938 fois, soit une hausse de 58,8 % par rapport à la période précédente. Le nombre d'abonnés de la chaîne YouTube est passé de 580 à 1 115, soit une augmentation de 92,2 %. La première conférence de la série « CISG@40 Lectures on Transnational Commercial Law » (conférences sur le droit commercial transnational à l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises) a été visionnée plus de 9 400 fois.

9. La CNUDCI dispose également de comptes sur LinkedIn, Facebook, Soundcloud et Twitter. Son compte LinkedIn réunit désormais 35 000 abonnés, soit presque 8 000 de plus que le total établi lors de la précédente période considérée. Les publications sur cette plateforme suscitent régulièrement un intérêt important au sein de la communauté LinkedIn, qui se caractérise par son dynamisme. Parmi les faits marquants de la période considérée, on citera un article sur le Guide tripartite (consulté plus de 30 000 fois), un autre sur la ratification par la Turquie de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation (consulté plus de 22 000 fois) et un autre encore au sujet du Guide législatif de la CNUDCI sur les partenariats public-privé (consulté plus de 20 000 fois). La CNUDCI dispose également d'un compte Facebook suivi par plus de 4 340 personnes. La Secrétaire de la CNUDCI a un compte Twitter, qui lui permet de diffuser des informations sur les manifestations et travaux de la Commission. Ce compte Twitter

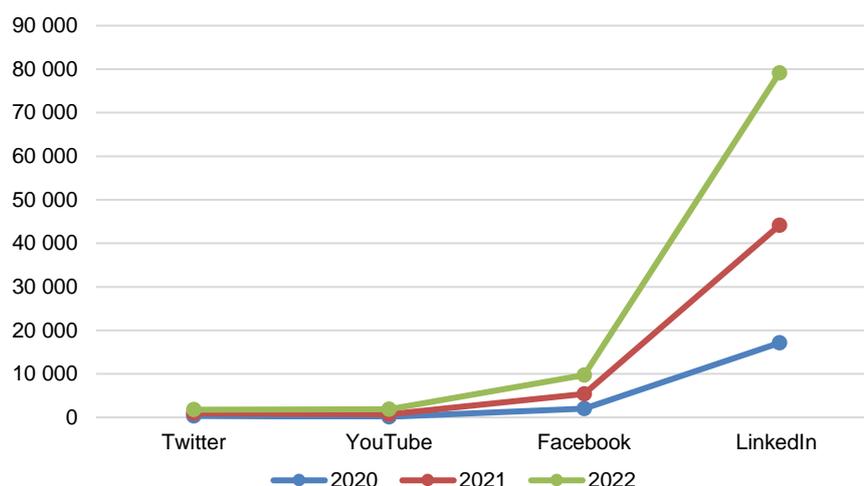
³ uncitral.un.org. Pour une description récente du site Web et de la modernisation dont il a fait l'objet en 2018, voir le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1), par. 52 à 54.

⁴ Pour des informations générales sur l'élaboration de ces approches, voir le document intitulé « Diffusion de l'information et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes » (A/CN.9/1033), par. 27.

⁵ www.youtube.com/channel/UCvbVLBJfD94n0H_oFpS7csA/.

est suivi par 871 utilisateurs et fait l'objet de nombreux retweets. L'utilisation croissante des médias sociaux est illustrée ci-dessous.

Statistiques sur les médias sociaux, 2020-2022



10. Ces divers médias sociaux sont accessibles depuis le site Web de la CNUDCI et le Secrétariat y publie des informations sur les manifestations et activités liées à la CNUDCI, qui constituent un point de départ pour s'informer des travaux de la Commission et ont suscité beaucoup d'intérêt, comme indiqué dans les paragraphes précédents. Le Secrétariat continuera donc d'étendre sa présence dans ces médias afin de générer des informations et des contenus supplémentaires au cours de la prochaine période considérée.

C. Outils de renforcement des capacités sur le site Web de la CNUDCI

11. Comme indiqué aux paragraphes 7 et 8 du document [A/CN.9/1099](#), le Secrétariat a publié, en coopération avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, trois modules autogérés d'un programme d'apprentissage en ligne intitulé « Introduction à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international » (qui présente la CNUDCI et ses domaines d'activité, ainsi que la contribution de la CNUDCI aux objectifs de développement durable)⁶. Ces modules sont accessibles sur la page d'accueil du site Web de la CNUDCI et sur le campus numérique du Centre international de formation de l'OIT⁷. Une deuxième série de modules, sur les partenariats public-privé et les marchés publics, ainsi que sur la médiation et l'arbitrage, est prévue prochainement.

12. Le programme d'apprentissage en ligne a été conçu comme un outil pour mieux faire connaître la CNUDCI et ses travaux. L'introduction qu'il fournit peut être complétée par des activités ciblées de renforcement des capacités. Ces activités de suivi supposent que les participants possèdent une compréhension suffisante de la CNUDCI et de ses travaux pour permettre une discussion approfondie des sujets qui relèvent de la Commission et de ses textes.

13. Ces modules d'apprentissage en ligne s'adressent également aux futurs délégués de la CNUDCI, aux représentants des missions permanentes et aux fonctionnaires gouvernementaux chargés de questions relevant de la CNUDCI, qui peuvent demander une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités de la part du Secrétariat.

⁶ Un soutien financier a aussi été apporté dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu le 7 août 2019 avec le Ministère chinois du commerce.

⁷ L'accès et l'inscription se font à l'adresse <https://ecampus.iticilo.org/login/index.php>.

14. La disponibilité sur le site Web de la CNUDCI et sur le campus numérique du Centre international de formation de l'OIT permet au secrétariat d'atteindre un public plus large, comme les collaborateurs techniques, les chercheurs et les praticiens s'intéressant de manière générale à la CNUDCI, et certains utilisateurs potentiels des textes de la CNUDCI qui pourraient autrement rester invisibles pour le Secrétariat. Jusqu'à présent, 259 sinophones et 3 985 anglophones ont participé à ces modules, ce qui témoigne de l'élargissement de leur portée.

15. Le programme s'inscrit donc dans le cadre de l'objectif du Secrétariat en ce qui concerne les activités non législatives, à savoir expliquer les textes de la CNUDCI, leurs avantages et leur utilité à la fois aux personnes connaissant déjà la CNUDCI et ses activités, ainsi qu'à celles qui s'intéressent à la réforme du droit commercial dans un contexte plus large.

16. Largement couronnées de succès, les Journées de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine⁸ ont aussi suscité un vif intérêt auprès des jeunes, notamment des étudiants et des jeunes praticiens⁹. Par exemple, entre 2020 et 2022, le site Web de la CNUDCI a connu une hausse de 81 % du nombre de visiteurs hispanophones, et (également à la suite de la publication des modules d'apprentissage en ligne en chinois et d'autres actions de sensibilisation en Chine) une augmentation de 187 % du nombre de visiteurs sinophones¹⁰.

D. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI et précis de jurisprudence

1. Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)¹¹

Cas signalés dans le Recueil de jurisprudence

17. Au 31 mars 2022, 214 numéros du Recueil de jurisprudence rendant compte de 1 973 décisions rendues dans 78 pays et territoires avaient été publiés¹².

18. Les décisions publiées pendant la période considérée concernent la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York) (27 décisions), la Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (15 décisions), la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 (CVIM) (15 décisions), la Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (1 décision), la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (12 décisions) et, pour la première fois, la Loi type de la CNUDCI sur la médiation commerciale internationale et les accords de règlement internationaux issus de la médiation (1 décision). La répartition des affaires par domaine d'activité de la CNUDCI suit une tendance établie (A/CN.9/1017, par. 7).

19. De même, en ce qui concerne l'origine géographique des décisions présentées, la plupart des sommaires publiés au cours de la période considérée continuent de

⁸ Voir A/CN.9/1098, par. 4 e) et A/CN.9/1099, par. 46 à 55, ainsi que les rapports intitulés d'après ces journées, disponibles dans la section consacrée à la cinquante-cinquième session de la Commission à l'adresse www.uncitral.un.org.

⁹ Le Rapport de la Journée Asie-Pacifique 2020 de la CNUDCI et le Rapport de la Journée Amérique latine et Caraïbes 2020 de la CNUDCI sont disponibles respectivement aux adresses suivantes : https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/apdayreport_2020.pdf, https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/en/lacdayreport_2020.pdf et https://uncitral.un.org/sites/uncitral.un.org/files/media-documents/uncitral/es/lacdayreport_2020.pdf.

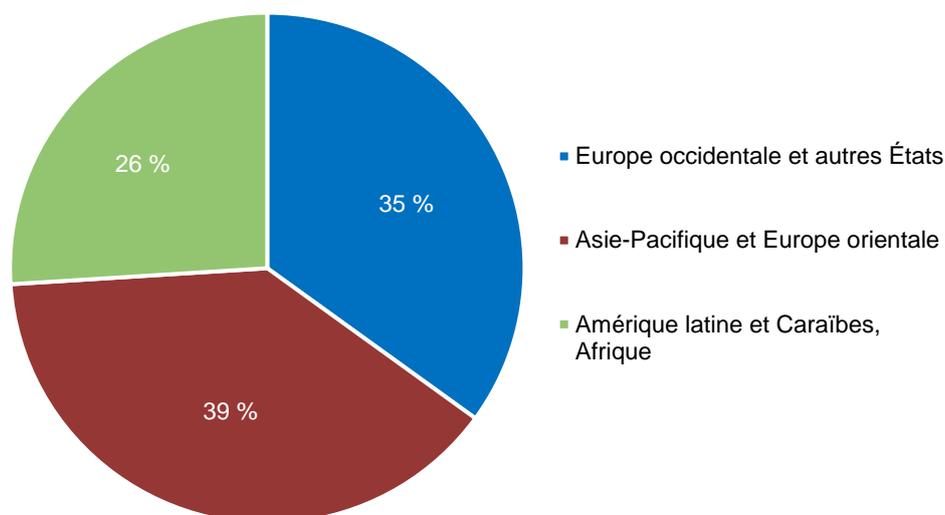
¹⁰ Voir A/CN.9/1099, par. 7 à 9.

¹¹ Pour des informations générales sur le système CLOUT, voir le document intitulé « Publications visant à promouvoir l'interprétation et l'application uniformes des textes de la CNUDCI (CLOUT et précis de jurisprudence) et à en faciliter la mise en œuvre et l'incorporation dans le droit interne » (A/CN.9/1017, par. 1 à 6).

¹² Au cours de la période considérée, deux décisions relatives à des affaires menées au Népal ont été publiées pour la première fois dans le CLOUT.

provenir de pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (voir A/CN.9/1017, par. 14), comme le montre le graphique ci-dessous.

Répartition régionale des décisions publiées dans le Recueil de jurisprudence



Rajeunissement du Recueil de jurisprudence

20. Soulignant régulièrement la valeur du CLOUT, y compris des précis de jurisprudence relatifs aux textes de la CNUDCI, pour en promouvoir l'application uniforme, la Commission a noté les points suivants concernant le système et son fonctionnement :

a) La proportion croissante des sommaires du CLOUT provenant de collaborateurs volontaires, qui dépasse désormais légèrement ceux fournis par les correspondants nationaux (dont seulement 15 % contribuent activement au CLOUT) ;

b) L'objectif de veiller à ce que les décisions publiées dans le CLOUT reflètent le modèle d'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI, dans les systèmes à la fois de droit civil et de *common law* et dans toutes les régions (en se félicitant, par exemple, du nombre croissant de sommaires de décisions rendues de Chine ces dernières années) ;

c) L'objectif d'étendre le champ d'application des textes de la CNUDCI qui sont pris en compte : malgré le nombre croissant de décisions relatives à la Loi type sur l'insolvabilité internationale, le Recueil de jurisprudence reste dans son ensemble concentré sur les modes alternatifs de règlement des litiges – la Loi type sur l'arbitrage commercial international et la Convention de New York – et la vente internationale de marchandises (CVIM) ;

d) L'évolution de la technologie, qui a rendu la conception des numéros du CLOUT relativement inaccessible par rapport à des outils plus modernes. (Les sommaires des décisions, publiés dans le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc), sont disponibles uniquement dans les numéros du Recueil de jurisprudence et non individuellement.) Les informations sur les décisions sont disponibles dans la base de données du CLOUT, mais celle-ci n'est pas entièrement consultable et repose sur une indexation manuelle qui peut ne pas être totalement exacte ;

e) La contribution potentielle du CLOUT aux activités de renforcement des capacités ; et

f) La demande croissante d'orientations sur l'interprétation et l'application des textes de la CNUDCI, notamment de la part de prestataires de services juridiques et de tiers-décideurs¹³.

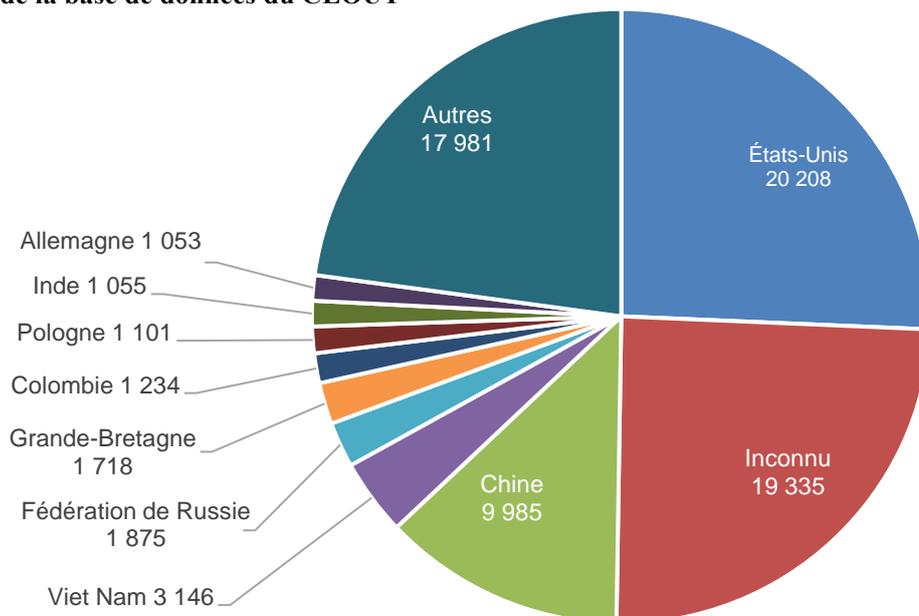
21. En 2019, la Commission a demandé au Secrétariat de rajeunir et de développer le système CLOUT, en :

- a) Créant un comité d'orientation ;
- b) Établissant un réseau de partenaires du CLOUT et de partenariats pour le CLOUT ;
- c) Trouvant une solution durable pour la diffusion électronique du CLOUT¹⁴.

22. La demande de la Commission était motivée par la reconnaissance du fait qu'un rajeunissement pourrait aider le CLOUT à fonctionner comme un outil d'interprétation efficace pour les États ayant adopté des textes de la CNUDCI. Alors que la jurisprudence pertinente et, par conséquent, les sommaires du Recueil de jurisprudence émaneraient naturellement des lois nationales fondées sur les textes de la CNUDCI (et refléteraient le taux d'adoption croissant de certains textes, tels que la CVIM), la Commission a pris note de l'analyse du Secrétariat montrant que certaines régions et certains systèmes semblaient être sous-représentés dans le CLOUT. Les raisons de cette situation pourraient inclure la facilité relative d'accès à la jurisprudence : les pays et territoires où la notification des décisions rendues est plus difficile sont moins susceptibles d'être représentés dans le CLOUT, et dans certaines langues, le CLOUT est la principale voire l'unique source d'informations pertinentes.

23. Depuis 2019, le Secrétariat a obtenu l'accès aux statistiques concernant les utilisateurs de la base de données du CLOUT. Par exemple, en avril 2022, le schéma était le suivant, ce qui montre que de nombreux utilisateurs sont originaires de pays développés et à revenu intermédiaire.

Localisation des 10 principaux utilisateurs (par pays, en pages consultées) de la base de données du CLOUT



¹³ Comme le soulignent, d'une part, l'existence de bases de données internationales et nationales de la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI hébergées par divers organismes et, d'autre part, l'évaluation du Bureau des affaires juridiques par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) en 2019 (E/AC.51/2019/9, par. 39).

¹⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément n° 17, Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, cinquante-deuxième session, 2019, A/74/17*, par. 239 à 248.

24. Les paragraphes ci-dessous exposent certaines approches que le Secrétariat a identifiées pour répondre aux demandes de la Commission.

25. Premièrement, en ce qui concerne l'éventuelle création d'un comité d'orientation¹⁵, la pandémie de COVID-19 a empêché la tenue en présentiel des sessions de la Commission et de la réunion prévue des correspondants nationaux, ce qui signifie qu'aucune approche de la mise en œuvre de cette proposition n'a encore été étudiée. Comme indiqué au paragraphe 22 du document [A/CN.9/1017](#), la Thaïlande est le seul État à avoir nommé un membre au comité d'orientation. La Commission voudra donc peut-être réexaminer cette proposition et se pencher à nouveau sur la portée et le rôle potentiels d'un comité d'orientation. (Une note verbale a été adressée aux États pour les inviter à désigner des correspondants nationaux pour la prochaine période de cinq ans (jusqu'en 2027), en attendant tout changement d'approche dont la Commission pourrait décider à la suite de son examen de l'orientation future du CLOUT et de la mise en place d'un comité d'orientation.)

26. Deuxièmement, pour ce qui est de l'établissement d'un réseau de partenaires du CLOUT et de partenariats pour le CLOUT, une stratégie possible serait de miser sur la formation d'une communauté des collaborateurs fournissant des sommaires pour le Recueil de jurisprudence, en reconnaissance du fait que les sommaires constituent l'épine dorsale du système. Le Secrétariat pourrait s'appuyer sur ses activités d'assistance technique et de coopération pour mettre en œuvre cette approche, comme indiqué ci-dessous.

27. Sensibilisation aux avantages que présente la participation à la communauté du CLOUT, notamment en :

a) Faisant connaître les numéros du CLOUT dans les médias sociaux, avec de courtes descriptions du contenu de chaque numéro et en citant les collaborateurs ;

b) Intégrant des outils favorisant l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI dans toutes les activités d'assistance technique et de coopération. Le Secrétariat inclut, dans la mesure du possible, un élément relatif au CLOUT dans toutes les séances d'information, les webinaires d'introduction à la CNUDCI et les autres activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. Par exemple, lors du programme du G8 sur l'insolvabilité et la restructuration organisé par l'Institut brésilien de l'insolvabilité (IBAJUD), la présentation du CLOUT par le Secrétariat a généré plusieurs sommaires du CLOUT sur la LTI, qui seront inclus dans un prochain numéro du Recueil de jurisprudence. Les activités des Journées de la CNUDCI ciblant largement les étudiants en droit et les jeunes juristes chercheurs, chaque activité met en évidence la possibilité de collaborer à titre volontaire et explique la manière dont les contributions peuvent être apportées ;

c) Faisant mieux connaître l'existence du CLOUT dans toutes les régions, afin d'en favoriser une plus large utilisation.

28. Formation d'un réseau plus actif de collaborateurs au CLOUT, dans le cadre et pour le suivi des activités de sensibilisation mentionnées ci-dessus, y compris en :

a) Nouant des liens dynamiques avec les collaborateurs (actuels et potentiels) afin d'engendrer un flux régulier de sommaires de haute qualité, dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies (y compris en créant des outils pour la reconnaissance de leurs contributions, par exemple une identité visuelle et une page Web spéciale, comme pour les partenaires du CLOUT, comme indiqué ci-dessous) ;

b) Encourageant les collaborateurs à faire connaître les décisions pertinentes (y compris dans des langues autres que celles de l'Organisation des Nations Unies) au sein de leurs propres réseaux. Les sommaires relatifs à des décisions rendues en première instance (soumis en quantités croissantes, comme indiqué ci-dessus) concernent généralement l'application de principes juridiques à des faits complexes et vont au-delà de l'examen des principes juridiques qui figurent dans de nombreuses

¹⁵ Pour les fonctions qu'il a été proposé d'attribuer au Comité, voir les paragraphes 242 à 244.

décisions rendues en appel (qui peuvent interpréter une unique disposition d'un texte de la CNUDCI). Au-delà de l'interprétation des dispositions de textes de la CNUDCI, cette tendance fournit des occasions d'examiner des affaires et des sommaires du CLOUT et d'élaborer des orientations sur des questions pratiques couramment rencontrées dans les opérations commerciales.

29. Mise en place de partenariats pour appuyer à long terme l'élargissement de la publication de la jurisprudence librement accessible relative aux textes de la CNUDCI. À cet égard, le Secrétariat :

a) A défini des conditions traduisant les indications de la Commission quant aux organismes susceptibles d'intervenir comme partenaires potentiels (universités, instituts de formation judiciaire, etc.) et à leurs rôles et tâches¹⁶. Ainsi, les partenaires sont invités à rédiger des documents d'orientation présentant des décisions illustratives ;

b) Est convenu des grandes lignes d'un partenariat avec la Faculté de droit de l'Université de Bâle, qui devrait être conclu avant la session de la Commission ;

c) A entamé des discussions nourries avec d'autres partenaires potentiels dans plusieurs régions ;

d) Élabore actuellement des outils pour la reconnaissance formelle des partenaires du CLOUT, tels qu'une identité visuelle et une page Web spéciale ;

e) Prévoit d'instituer des réunions régulières sur le CLOUT, qui se tiendront à Vienne au printemps de chaque année, en même temps que le Concours Willem C. Vis et en liaison avec d'autres activités pertinentes du Secrétariat. Ces réunions permettraient de discuter des mises à jour de la jurisprudence dans les domaines concernés, peut-être en se concentrant sur une question ou un texte spécifique, et d'autres questions relatives à l'interprétation des textes de la CNUDCI. Par exemple, il pourrait être avantageux de partager des informations sur un plus large éventail de décisions au sein du réseau (y compris par le biais des bases de données de jurisprudence externes des partenaires) que celles pour lesquelles des sommaires seront publiés dans le Recueil de jurisprudence. Les réunions pourraient également être l'occasion d'organiser des débats entre collaborateurs sur de nouveaux projets potentiels, des projets de précis ou d'outils pour le renforcement des capacités, les évolutions du réseau du CLOUT et le soutien continu à ce dernier.

30. En troisième lieu, la Commission a demandé que soit trouvée une solution durable pour la diffusion électronique du CLOUT¹⁷. Comme cela lui a été indiqué ultérieurement, la base de données du CLOUT n'est pas encore disponible sur le site Web principal de la CNUDCI, et le Secrétariat prépare l'approche fonctionnelle d'une nouvelle base de données du CLOUT en ligne avant une mise à niveau et une migration, notamment en examinant la présentation optimale, du point de vue des utilisateurs, des sommaires du CLOUT, des documents relatifs aux décisions et des précis.

31. Dans un premier temps, le Secrétariat réexamine la conception et la mise en page des numéros du CLOUT et propose de les remanier et de les moderniser pour les adapter à un format en ligne. Tout d'abord, la page d'introduction (reprise dans chaque numéro) pourrait être simplifiée et inclure un lien Web vers des informations plus complètes. Deuxièmement, on pourrait faire figurer dans chaque numéro une synthèse des décisions, c'est-à-dire une courte description (une phrase) de chaque affaire dans la page d'ouverture, suivie du sommaire.

32. En ce qui concerne les précis, il est clair que les utilisateurs recherchent un outil en ligne dont le format soit convivial, plutôt qu'un document papier traditionnel ou un livre électronique. L'une des fonctions essentielles d'un tel outil est de permettre des recherches dans les décisions recensées dans le Recueil de jurisprudence et les

¹⁶ Voir [A/74/17](#), supra, par. 244 et 245.

¹⁷ L'examen de ce point par la Commission figure aux paragraphes 248 et 249 du document [A/74/17](#).

précis (en tenant compte des problèmes de portée et de présentation mentionnés ci-dessus).

33. L'objectif fonctionnel de la proposition de révision de la diffusion électronique du CLOUT est de générer une base de données sous la forme d'un outil en ligne disponible dans toutes les langues officielles sur le site Web de la CNUDCI, afin d'y inclure les sommaires du Recueil de jurisprudence et le contenu des précis. Son champ d'application et sa fonctionnalité doivent donner lieu à des recherches permettant de trouver des sommaires individuels et des retours pertinents au sein des différents précis.

34. La Commission voudra peut-être fournir des consignes ou des commentaires supplémentaires sur l'approche à adopter pour rajeunir et développer le CLOUT, y compris concernant les outils autorisant la prise en compte et la reconnaissance des collaborateurs, à la fois pour aider le Secrétariat à procéder aussi rapidement que les ressources le permettent et pour pouvoir réaliser le potentiel du CLOUT en tant qu'outil d'interprétation et d'orientation offrant un accès facile et multilingue aux décisions pertinentes relatives à un large éventail de textes de la CNUDCI. Elle souhaitera peut-être aussi contribuer à la détermination des ressources nécessaires pour mener à bien le rajeunissement et l'élargissement du Recueil de jurisprudence.

E. Promotion de l'interprétation uniforme de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York de 1958)

35. Le Secrétariat a continué d'assurer la coordination des documents publiés sur la plateforme en ligne consacrée au Guide sur la Convention (disponible à l'adresse www.newyorkconvention1958.org) et dans la base de données du CLOUT, bien que l'étendue de la coopération ait été limitée par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises pour y faire face. La plateforme en ligne consacrée au Guide sur la Convention continue de se développer avec l'ajout de nouvelles décisions publiées sur l'application de la Convention¹⁸.

F. Niveau de fréquentation du site Web de la CNUDCI

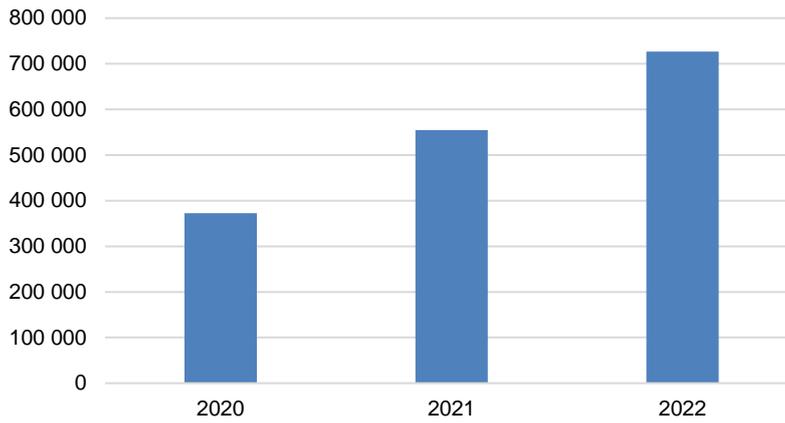
36. Décliné dans les six langues officielles de l'ONU, le site Web de la CNUDCI (uncitral.un.org) permet d'accéder au texte intégral des documents de la Commission et à d'autres contenus relatifs au travail de cette dernière (publications, informations sur l'état des traités, communiqués de presse, événements et actualités). Conformément à la politique de l'Organisation en matière de diffusion des documents, les documents officiels sont accessibles, sous réserve de leur disponibilité, par le lien vers le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc).

37. En collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, le Secrétariat a pu obtenir l'accès à un outil de collecte de statistiques pour le site Web de la CNUDCI, y compris des données rétrospectives. Comme il ne disposait pas de cet outil pour faire rapport à la Commission à ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions, les données concernant ces périodes apparaissent ci-dessous, afin que la Commission puisse évaluer les tendances relatives à l'utilisation du site Web.

38. Le site Web a reçu 372 375 visiteurs uniques en 2020, 554 463 en 2021 et 726 765 au cours de la période considérée la plus récente, comme le montre le graphique ci-dessous.

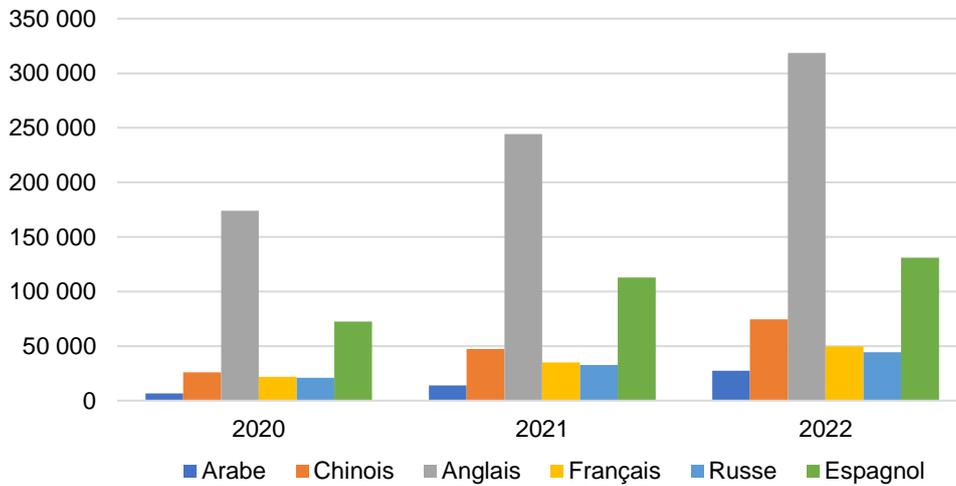
¹⁸ Pour une description plus complète de la portée et du contenu de la plateforme, voir les publications visant à promouvoir l'interprétation et l'application uniformes des textes de la CNUDCI (CLOUT et précis de jurisprudence) et à en faciliter la mise en œuvre et l'incorporation dans le droit interne (A/CN.9/1017), par. 41 à 46.

Visiteurs du site Web, 2020-2022

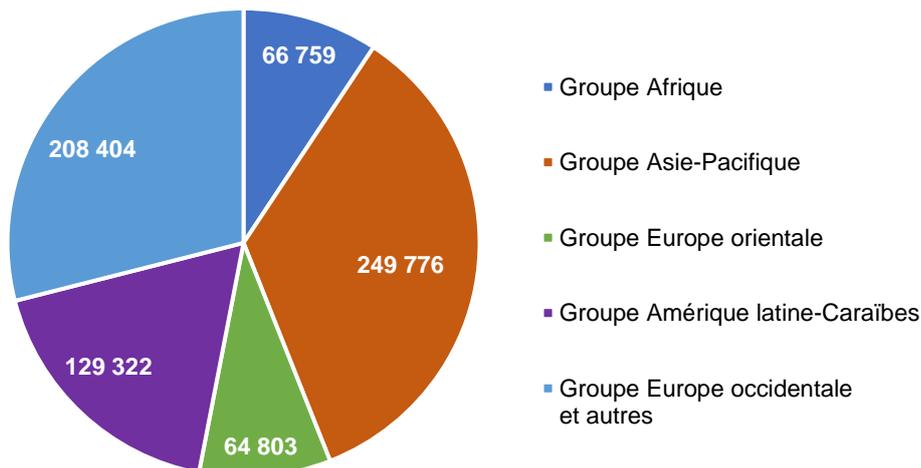


39. Parmi les visiteurs du site Web au cours de la période considérée, 44 % ont été dirigés vers des pages en anglais et 56 % vers des pages en arabe, chinois, espagnol, français et russe. Ces pourcentages sont à comparer aux 60 % dirigés vers des pages en anglais et aux 40 % vers des pages en arabe, chinois, espagnol, français et russe, conformément aux dernières statistiques antérieures, disponibles en 2019. Pour faciliter la compréhension, ces statistiques et une présentation des visiteurs par groupe régional sont reproduites sous forme de graphique ci-dessous.

Répartition des visiteurs par langue de l'ONU, 2020-2022



Répartition régionale des visiteurs du site Web, 2022



40. Les statistiques montrent un intérêt accru pour les sources en des langues autres que l'anglais, tout en renforçant l'importance du site Web de la CNUDCI en tant que source d'information multilingue sur le droit commercial international.

III. Autres activités de sensibilisation et de rayonnement

A. Communiqués de presse¹⁹

41. Le Secrétariat a publié 13 communiqués de presse pendant la période considérée, à l'occasion de formalités conventionnelles concernant les textes de la CNUDCI, lorsqu'il était informé de l'adoption d'une loi type de la CNUDCI ou d'un autre texte, ou pour communiquer d'autres informations revêtant une importance particulière et concernant directement la CNUDCI. La Commission souhaitera peut-être réitérer la demande qu'elle adresse régulièrement aux États de bien vouloir informer le Secrétariat lorsqu'ils adoptent une législation incorporant une loi type ou tout autre texte de la CNUDCI.

B. Séances d'accueil, de renforcement des capacités et communication d'informations sur la CNUDCI aux États membres et aux autres parties prenantes

42. Le Secrétariat a poursuivi ses séances d'accueil à l'intention des États membres et des autres parties prenantes²⁰, ainsi que les consultations sur des questions de procédure à l'intention des États membres, et a également organisé une série de séances d'information sur le renforcement des capacités concernant certains textes ou domaines de travail de la CNUDCI. Ces séances de renforcement des capacités portent sur les besoins de réforme du droit que les différents textes de la CNUDCI prétendent aborder dans les domaines concernés, les objectifs de développement durable pertinents, les principales approches suivies dans les textes eux-mêmes et d'autres informations contextuelles appropriées.

43. Le Secrétariat a organisé de telles séances de renforcement des capacités pour les États suivants :

a) Turkménistan, sur le commerce électronique (Achgabat/Vienne (en ligne), 10 juin 2021) ;

b) Pakistan, sur les travaux de la CNUDCI relatifs à la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), y compris les normes de transparence de la CNUDCI (en ligne, 16 juin 2021) ; et

c) Azerbaïdjan, sur le mandat, les méthodes de travail, les textes et les outils de la CNUDCI afin de favoriser leur adoption, leur utilisation et leur interprétation uniforme, à l'intention du Gouvernement azerbaïdjanais et des parties prenantes en Azerbaïdjan (Bakou/Vienne, 23 février 2022) ;

44. Ces séances de renforcement des capacités suscitent un intérêt accru pour la CNUDCI et ses travaux, comme en témoigne le fait qu'elles ont donné lieu à des demandes de renforcement des capacités et de soutien supplémentaires. À cet égard, la Commission se souviendra peut-être que le Secrétariat avait organisé des sessions

¹⁹ La politique du Secrétariat en matière de communiqués de presse est décrite dans le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1, par. 64 et 65).

²⁰ Comme indiqué à la Commission en 2020, les séances d'accueil couvrent les aspects d'ordre juridique et politique des thèmes actuellement traités par la CNUDCI et ses groupes de travail ; l'importance d'une participation large et informée à ses travaux ; les méthodes de travail de la CNUDCI ; et les activités menées par le Secrétariat pour appuyer l'élaboration de textes législatifs à la CNUDCI et promouvoir l'adoption et l'utilisation de ces textes. Voir Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes (A/CN.9/1033, section G).

de présentation à l'intention du Pakistan et du Turkménistan plus tôt en 2021 (voir A/CN.9/1059, par. 27) et qu'une troisième séance avec l'Azerbaïdjan aura lieu au début de la prochaine période considérée (voir par. 79 ci-dessous). Le Turkménistan a adhéré à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (la Convention de New York) et à la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (la « CVIM »), et a été élu État membre de la CNUDCI pour la période 2022-2028.

C. Concours de plaidoiries en droit commercial international

1. Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis

45. Le Secrétariat a appuyé l'organisation du vingt-neuvième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis, coparrainé par la Commission. Les épreuves de plaidoirie ont eu lieu du 9 au 14 avril 2022²¹. En préparation du concours, une cinquantaine d'audiences préliminaires se sont tenues virtuellement.

46. Au total, 366 équipes, soit plus de 4 500 étudiants, arbitres et entraîneurs de 87 pays, ont participé aux épreuves écrites du concours. La proportion de femmes parmi les étudiants participant au concours atteignait 59 %, ce qui laisse entrevoir plus de diversité dans le vivier futur des arbitres. Les audiences virtuelles ont fait intervenir plus de 1 100 arbitres et 1 000 entraîneurs.

47. Cent trente-neuf équipes de 39 pays et territoires ont présenté les plaidoiries du dix-huitième Concours d'arbitrage commercial international Willem C. Vis (Est), du 27 mars au 3 avril 2022.

2. Autres concours de plaidoiries

Concours d'arbitrage commercial international de Madrid – XIV Competición Internacional de Arbitraje y Derecho Mercantil

48. L'Université Carlos III de Madrid a organisé le quatorzième concours d'arbitrage commercial international à Madrid (coparrainé par la Commission), avec la participation de 32 équipes de 12 pays et de plus de 180 arbitres aux audiences qui se sont tenues du 18 au 22 avril 2022. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Université de Cadix.

Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort

49. Le quatorzième concours d'arbitrage d'investissement de Francfort (organisé conjointement par l'Institut Max-Planck d'histoire européenne du droit et Morgan, Lewis & Bockius LLP, et coparrainé par la Commission) s'est tenu du 28 février au 4 mars 2022. Il s'accompagnait de plusieurs manifestations parallèles. Cent trois équipes étaient inscrites pour les épreuves internationales ainsi que pour les audiences préliminaires et les épreuves nationales. Au total, 38 équipes de 20 pays ont participé aux épreuves internationales modérées par plus de 80 arbitres. La proportion de femmes parmi les étudiants participant au concours atteignait 55 %, ce qui laisse entrevoir plus de diversité dans le vivier futur des arbitres. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Université nationale de Singapour.

Neuvième Concours d'arbitrage international d'investissement

50. Le neuvième concours d'investissement international, coorganisé par la faculté de droit de l'American University (AUWCL – American University Washington College of Law) et le Groupe de recherche sur les contrats internationaux et le règlement des différends de la faculté de droit des affaires (CYRCI – Línea de

²¹ Bien que les audiences se déroulent en dehors de la période considérée, la participation du Secrétariat aux préparatifs du concours s'étend de l'automne de l'année précédente jusqu'aux dates des épreuves. Le Secrétariat regroupe donc toutes les activités liées au concours pour en rendre compte.

Investigación en Contratación y Resolución de Controversias Internacionales) de l'Universidad Externado de Colombie, et coparrainé par la Commission, a porté notamment sur le Règlement sur la transparence. Il a eu lieu en ligne à la faculté de droit de l'American University du 7 au 11 mars 2022, avec des équipes de 12 universités de six pays d'Amérique latine. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Universidad Externado de Colombie.

Quatorzième concours d'arbitrage international d'investissement

51. Le concours d'arbitrage international d'investissement « Competencia Internacional de Arbitraje Comercial » est un événement annuel organisé par l'Université de Buenos Aires en Argentine et l'Université de Rosario en Colombie. La Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage (2006) était au programme de l'édition 2021 du concours. Les audiences se sont déroulées en ligne en octobre 2021, et plus de 50 équipes et 700 étudiants de la région ont participé aux épreuves écrites et orales. Le concours a été remporté par l'équipe de l'Universidad del Pacifico du Pérou.

Concours d'arbitrage international d'investissement étranger direct

52. Le concours d'arbitrage international d'investissement étranger direct est organisé chaque année par le Center for International Legal Studies, en coopération avec la faculté de droit de l'Université de Suffolk, la faculté de droit de l'Université de Pepperdine, le King's College London et l'Institut allemand de l'arbitrage. Des épreuves régionales de qualification/financement sont organisés pour l'Afrique, l'Asie du Sud et l'Asie-Pacifique suivies d'une épreuve de plaidoiries mondiale. Lors du concours 2021, le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI s'appliquait aux audiences. Au total, 151 équipes de 33 pays ont participé à cette édition et seules 81 d'entre elles se sont qualifiées pour l'épreuve mondiale. Le concours a été remporté par l'équipe de la Symbiosis Law School de Pune (Inde).

Troisième concours annuel de plaidoiries en arabe²²

53. Le concours de plaidoiries en arabe du Centre saoudien d'arbitrage commercial, organisé en collaboration avec la CNUDCI et la Commercial Law Development Program (CLDP), s'est tenu du 14 au 19 mai 2022 et a rassemblé 84 équipes représentant 63 universités de 14 pays du Conseil de coopération du Golfe.

Concours de plaidoiries Ian Fletcher sur l'insolvabilité internationale

54. Le concours de plaidoiries en matière d'insolvabilité s'est tenu en 2022 en format virtuel sur Zoom, et les épreuves orales finales ont eu lieu du 12 au 20 mars 2022. Trente-huit équipes ont participé et le concours a été remporté par l'Université Monash (Université nationale de Singapour). Le thème reposait sur la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale (LTI) et la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité des groupes d'entreprises (LTIGE). Comme par le passé, la CNUDCI a soutenu ce concours.

D. Publications²³

55. Les publications suivantes ont été diffusées, principalement sous forme électronique, au cours de la période considérée :

- a) Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, Règlement de la CNUDCI sur l'arbitrage accéléré, Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités ;

²² Ibid.

²³ On trouvera une description des publications du Secrétariat, notamment des textes et de l'*Annuaire* de la CNUDCI, dans le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1, par. 61 à 63).

- b) Règlement de médiation de la CNUDCI ; et
- c) Aide-mémoire de la CNUDCI sur la médiation.

E. Contribution à des revues, rapports et autres documents ayant trait aux travaux de la CNUDCI

56. Au cours de la période considérée, le Secrétariat a contribué aux écrits suivants ayant trait aux travaux de la CNUDCI :

a) Sur la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques, un article intitulé « Legge Modello dell'UNCITRAL sui Elettronici » (Loi type de la CNUDCI sur les titres de crédit électroniques), pour le numéro 1 de la revue *Contratto e impresa*, 2021 ;

b) Sur les travaux du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États), un article intitulé « UNCITRAL's Working Group III discussion on dispute prevention » (Les débats du Groupe de travail III de la CNUDCI sur la prévention des litiges), pour le numéro 2 de la revue *University of St. Thomas Law Journal*, 2021 ;

c) Sur les travaux du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États), un article intitulé « Shareholder claims for reflective loss in investor-State disputes and reform options » (Demandes présentées par des actionnaires pour les pertes par ricochet dans les différends entre investisseurs et États et options de réforme), pour le numéro 2 de la revue *International Trade Law*, 2021 ;

d) Sur les travaux du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États), un ouvrage intitulé « Evolution, evaluation and future developments in international investment law: proceedings of the 10 Year Anniversary Conference of the International Investment Law Centre Cologne » (Avancées, évaluation et évolutions futures du droit international des investissements : actes de la conférence organisée à l'occasion du dixième anniversaire du Centre du droit international de l'investissement de Cologne) ;

e) « Les normes de transparence de la CNUDCI et la participation du public au règlement des différends entre investisseurs et États », pour l'Annuaire tchèque (et d'Europe centrale) de l'arbitrage (à paraître en 2023) ;

f) Sur les travaux du Groupe de travail V (insolvabilité), un article intitulé « The current work by UNCITRAL in the area of insolvency law » (Les travaux actuels de la CNUDCI dans le domaine du droit de l'insolvabilité) pour le *International Insolvency and Restructuring Report 2021/22* ; et

g) Sur la session de la Commission, un article intitulé « News from the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL): the work of the fifty-fourth Commission session » (Actualités de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) : les travaux de la cinquante-quatrième session de la Commission), à paraître dans *Uniform Law Review*, numéro 1, 2022.

F. Conférences d'information à Vienne

57. Le Secrétariat proposait autrefois régulièrement des conférences d'information aux visiteurs du Centre international de Vienne²⁴, mais il n'y en a eu aucune pendant la période considérée, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Elles reprendront en juin 2022. Pour les personnes qui souhaitent en savoir plus sur les travaux de la Commission mais ne peuvent pas se rendre au Centre international

²⁴ On trouvera une description de ces conférences dans le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1, par. 67).

de Vienne, il existe un cours en ligne, intitulé « Introduction à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international »²⁵.

IV. Bibliothèque de droit de la CNUDCI²⁶

58. Au cours de la période considérée, le personnel de la bibliothèque a répondu à quelque 339 demandes de référence émanant de 59 pays. Compte tenu des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19, très peu de visiteurs se sont présentés à la bibliothèque de droit de la CNUDCI.

59. La bibliothèque continue à gérer son catalogue exploitable en ligne à usage général (OPAC) conjointement avec les autres bibliothèques des Nations Unies à Vienne.

60. La « Bibliographie des écrits récents ayant trait aux travaux de la CNUDCI » ([A/CN.9/1096](#)) est à la disposition de la Commission, et les mises à jour mensuelles à compter de la date de la bibliographie annuelle la plus récente, ainsi qu'une bibliographie consolidée, sont consultables sur le site Web de la CNUDCI. À la date de soumission de la présente note, la bibliographie consolidée contenait 11 702 entrées, reproduites en anglais et dans les versions originales.

61. En 2021, un don a été reçu de l'Université de science politique et de droit du Sud-Ouest (Chine), et du Gouvernement du Nigéria. D'autres dons de livres ont été reçus de Beck, Brill, Cambridge University Press, Globe Law and Business, Hart Publishing, Infotropic Media, LexisNexis, LexisNexis UK, Nomos, Oxford University Press, Routledge, Schulthess, Springer, ToliLex LLC, Verlag Dr. Kovac et Wolters Kluwer.

V. Vue d'ensemble des activités non législatives au cours de la période considérée

62. Les demandes d'activités non législatives ont continué d'augmenter au cours de la période considérée : le Secrétariat à Vienne et le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique ont mené plus de 200 activités, soit une augmentation d'environ 11 % par rapport à la période précédente. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont continué de se faire sentir pendant une grande partie de la période considérée et environ 75 % de toutes les activités ont donc été menées en ligne (dont 86 % des actions de sensibilisation).

63. Comme la Commission en a été informée par ailleurs²⁷, et dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche stratégique de ses activités non législatives pour donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne²⁸, le Secrétariat donne la priorité à l'exécution de ses activités par le biais de partenariats et d'initiatives conjointes stratégiquement orientés afin de maximiser l'efficacité et l'impact du renforcement des capacités à moyen terme.

64. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, une grande majorité des activités sont désormais menées en collaboration.

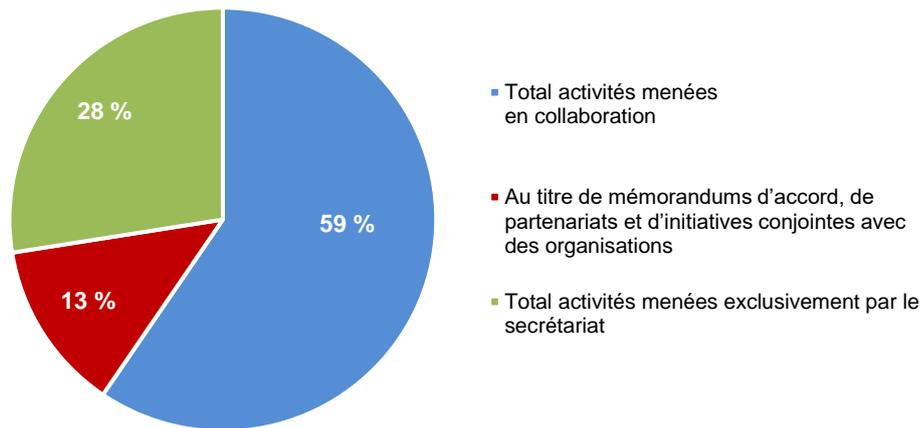
²⁵ <https://ecampus.itcilo.org/course/view.php?id=1637>.

²⁶ On trouvera une description générale de la Bibliothèque et de ses fonctions dans le document intitulé « Coopération et assistance techniques » ([A/CN.9/980/Rev.1](#), par. 55 à 60).

²⁷ Ibid.

²⁸ Voir également Coopération et assistance techniques, [A/CN.9/1032](#), par. 72 à 75.

Proportions relatives aux activités menées en collaboration avec d'autres entités

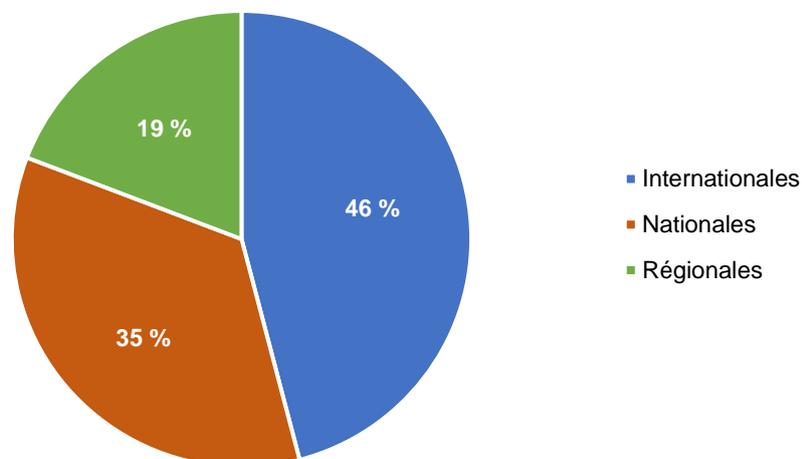


65. Le Secrétariat conçoit et organise également chaque année une série d'événements phares, afin de mettre l'accent sur la promotion ou l'interprétation de textes et de domaines ayant une résonance particulière dans la réforme du droit commercial. Par exemple, les activités célébrant le quarantième anniversaire de la CVIM en 2020 (« CISG@40 »)²⁹ ont montré qu'il existe une réelle demande d'orientations sur la mise en œuvre du droit uniforme des contrats et de renforcement des capacités pour ce qui est d'utiliser la CVIM. L'Académie de médiation de la CNUDCI (qui se tient chaque année à Singapour depuis 2020) suscite un intérêt croissant pour le texte de la CNUDCI dans ce domaine et son utilisation, avec trois nouvelles adhésions au cours de la période considérée (voir [A/CN.9/1097](#)).

66. En outre, le Secrétariat s'est efforcé d'accroître la proportion d'événements régionaux et internationaux, afin d'en étendre la portée, d'encourager une utilisation plus large des textes de la CNUDCI dans toutes les régions et d'améliorer l'efficacité de l'exécution. Le graphique ci-après représente les tendances pour la période 2021-2022 :

Activités non législatives du Secrétariat classées en tant que nationales, régionales ou internationales, 2021-2022

Proportions d'activités internationales, régionales et nationales



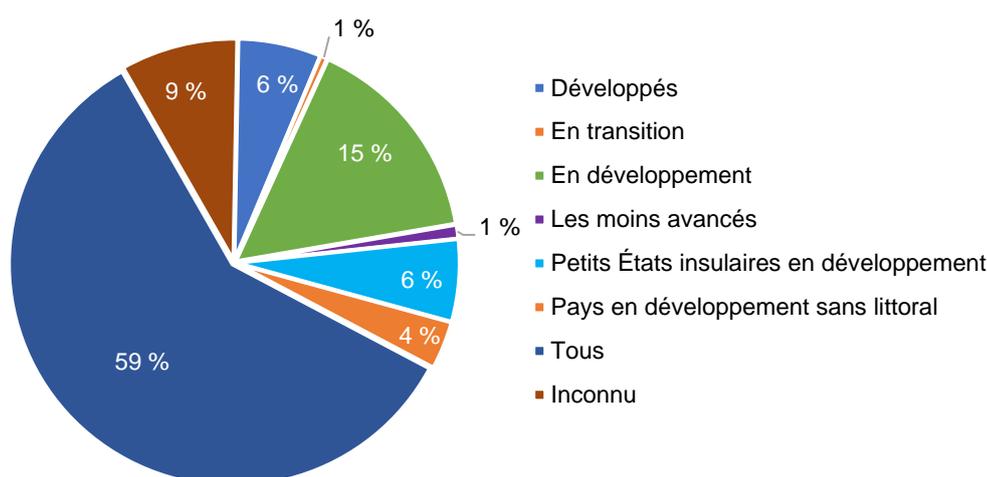
²⁹ Voir, en outre, un examen approfondi dans le document [A/CN.9/1099](#), par. 65 et 67, et le rapport CISG@40 disponible sur le site Web de la CNUDCI.

67. Le Secrétariat a tiré parti de l'amélioration de la production de données concernant les activités non législatives pour fonctionner de manière plus stratégique, pour améliorer le contrôle et le suivi des activités, et pour répondre aux demandes de données émanant de l'Organisation concernant le soutien à des groupes particuliers d'États, notamment les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, ainsi que la langue et le mode de prestation.

68. Par exemple, les activités dans les pays classés par niveau de développement en 2021-2022 sont présentées ci-dessous. Dans les années à venir, le Secrétariat continuera à chercher à étendre ses activités dans les pays ayant un niveau de développement inférieur.

Activités de sensibilisation du Secrétariat – dans des pays de tous niveaux de développement, 2021-2022

Activités par classification

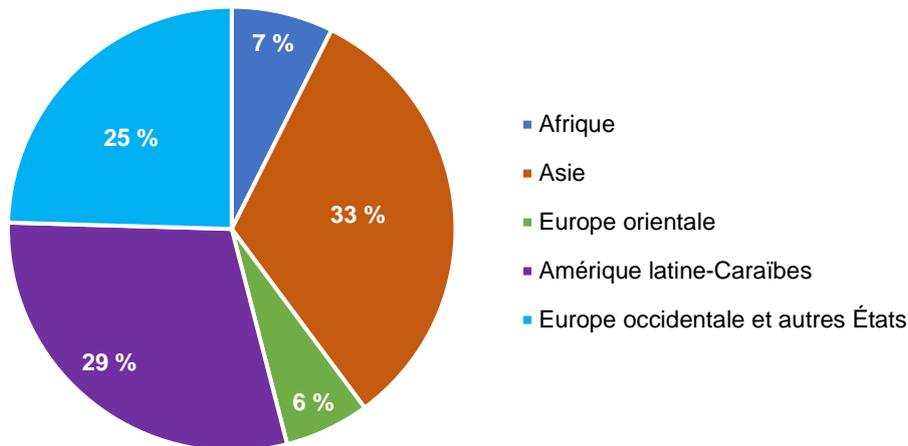


69. Au cours de la période considérée, la demande d'activités non législatives s'est répartie de manière assez équilibrée entre les différents domaines de la CNUDCI. La tendance historique faisant qu'il y a davantage de demandes concernant des textes de la CNUDCI plus récemment adoptés s'est poursuivie, notamment pour la Convention de Singapour et les textes de la CNUDCI sur la médiation, la Loi type de la CNUDCI sur les documents transférables électroniques et les textes récemment adoptés sur l'insolvabilité.

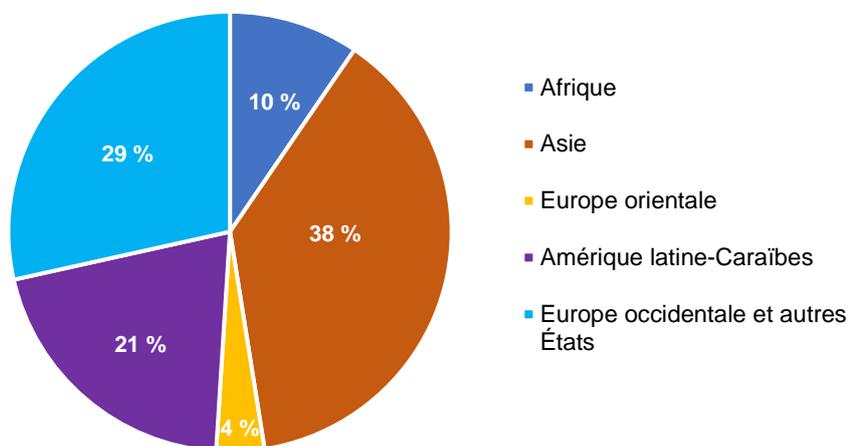
70. La portée géographique de ces activités n'a cessé de s'étendre. Si toutes les régions ont connu une augmentation des activités liées à la CNUDCI, cette hausse est relative en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, comme l'indiquent les graphiques suivants, tendance qui reflète peut-être les Journées de la CNUDCI récemment inaugurées dans ces régions et qui devrait se poursuivre.

Répartition régionale des activités non législatives du Secrétariat, 1^{er} avril 2021-31 mars 2022

1^{er} avril 2020- 31 mars 2021, répartition régionale



1^{er} avril 2021- 31 mars 2022, répartition régionale



VI. Principales activités prévues pour la période à compter du 1^{er} avril 2022

71. Les principales activités suivantes, dont certaines seront menées par le Centre régional, sont prévues pour la période à compter du 1^{er} avril 2022 :

- a) Webinaires sur les textes de la CNUDCI et leur utilisation au niveau national, à l'intention du Ministère azerbaïdjanais de la justice, des membres du barreau et des praticiens en Azerbaïdjan (en ligne) (6 et 19 avril 2022) ;
- b) Semaine du commerce électronique de la CNUCED, « Données et numérisation pour le développement » (en ligne) (25-29 avril 2022) ;
- c) Lancement du Guide tripartite en République de Corée, organisé par le Centre régional avec la Société coréenne de droit des ventes internationales, Séoul (27 avril 2022) ;

- d) Webinaires sur la réforme des marchés publics avec le Département du Commerce des États-Unis, Programme de développement du droit commercial, pour la République dominicaine, le Tadjikistan et le Kirghizistan (10 et 31 mai 2022) ;
- e) Webinaire sur la Loi type sur les documents transférables électroniques, « La numérisation des documents commerciaux au Togo et au Bénin », organisé avec la Chambre de commerce internationale et d'autres organisations (en ligne) (11 mai 2022) ;
- f) Réunion 2022 de l'équipe spéciale de la Banque mondiale sur le traitement de l'insolvabilité et les relations entre débiteurs et créanciers (en ligne) (12 et 13 mai 2022) ;
- g) Webinaire « Semaine du MERCOSUR pour la médiation et l'arbitrage », à l'intention des praticiens du droit du MERCOSUR, accueilli par le Secrétariat du Tribunal permanent du MERCOSUR (révision), Asunción (16-20 mai 2022) ;
- h) Atelier de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) sur la modernisation des régimes juridiques applicables aux opérations garanties dans les économies de l'Association par le biais d'instruments internationaux et de mécanismes efficaces de règlement des différends, Tokyo (25-27 mai 2022) ;
- i) Événement de lancement des Journées de la CNUDCI en Afrique 2022, Accra/en ligne (27 mai 2022) ;
- j) Commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la Loi type sur l'insolvabilité internationale par le biais d'une série de conférences et d'événements organisés par le Secrétariat et ses partenaires, notamment une conférence organisée conjointement avec INSOL (24 mai 2022), et la participation à une conférence de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique et du Comité national de coordination pour l'Australie (27 mai 2022) ;
- k) Atelier virtuel CNUDCI de partage des connaissances relatives aux MPME, organisé par le Centre régional avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et les organismes des Nations Unies en République démocratique populaire lao, Vientiane (virtuel), (fin mai ou début juin 2022) ;
- l) Édition 2021-2022 du master en droit commercial international, et seizième édition du programme de master en gestion des marchés publics pour le développement durable, en mai et juin 2022 (pour de plus amples détails sur les programmes, voir [A/CN.9/1099](#), par. 19) ;
- m) Table ronde judiciaire sur l'insolvabilité INSOL-CNUDCI-WBG, accueillie par INSOL International en marge de sa conférence annuelle, Londres (27 juin 2022) ;
- n) Réunion-débat d'assistance technique sur le partage d'expériences entre les régions et les activités récentes pour appuyer l'adoption et l'utilisation des textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité (en ligne) (15 juillet 2022, pendant la cinquante-cinquième session) ;
- o) Académie CNUDCI 2022 et Semaine de la Convention de Singapour, organisée avec Singapour (29 août-2 septembre 2022) ;
- p) Deuxième séminaire de la CNUDCI en Asie du Sud, organisé conjointement par le Centre régional, le Ministère indien des affaires étrangères et le Comité national de coordination Inde-CNUDCI, New Delhi (mi-septembre 2022) ;
- q) Conférence régionale pour les 10 ans du Centre régional (RCAP@10), Incheon, République de Corée (début novembre 2022) ;
- r) Onzième Conférence Asie-Pacifique sur les modes alternatifs de règlement des litiges, organisée conjointement par le Centre régional, le Korean Commercial Arbitration Board International (KCAB), le Ministère coréen de la Justice, la CCI et

le Centre de Séoul pour le règlement des litiges internationaux (début novembre 2022) ;

s) Accueil de réunions techniques en tant que point focal du Groupe de travail 1 du partenariat d'organisations internationales en vue d'assurer une élaboration efficace de règles internationales, sous la conduite de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et participation à la neuvième réunion annuelle du partenariat (décembre 2022)³⁰ ;

t) Les Journées de la CNUDCI se tiendront entre septembre et décembre 2022 dans trois régions. En Asie-Pacifique, les événements porteront sur le dixième anniversaire du Centre régional et les 10 prochaines années de commerce international et d'harmonisation juridique dans la région ; dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'accent sera mis sur les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), notamment l'insolvabilité des micro- et petites entreprises (MPE) ; et en Afrique, on attirera l'attention sur l'infrastructure juridique nécessaire à la mise en œuvre des engagements en matière de droit commercial international de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, y compris s'agissant de transparence dans le RDIE et de numérisation de l'économie ; et

u) Un projet de renforcement des capacités, mené avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) dans les Balkans occidentaux, en vue de l'adoption et de l'utilisation de la Convention de Singapour et du cadre de médiation de la CNUDCI (2022-2024).

72. Il sera rendu compte de ces activités prévues pour l'année à venir, ainsi que d'autres, à la Commission à sa prochaine session.

VII. Ressources et financement

73. Les activités visant à appuyer l'adoption, l'utilisation et l'interprétation uniforme des textes de la CNUDCI nécessitent beaucoup de moyens. Or, la demande qu'elles suscitent excède les ressources financières et humaines allouées au budget ordinaire de l'Organisation, ce qui oblige le Secrétariat à trouver des fonds extrabudgétaires et à obtenir des ressources financières et humaines supplémentaires pour pouvoir les mener³¹.

74. Les fonds collectés revêtent différentes formes : contributions en nature pour financer les voyages organisés à des fins de sensibilisation, d'assistance technique et de renforcement des capacités ; contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI ; mise à disposition par les États d'administrateurs auxiliaires pour aider le personnel du Secrétariat (tout en élargissant leurs propres connaissances du droit commercial international) et de contributions volontaires pour financer le fonctionnement continu du service dépositaire pour la transparence en tant que mécanisme essentiel pour promouvoir les normes de transparence de la CNUDCI (la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (New York 2014), le Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2014) et le Registre de transparence). Comme indiqué à la Commission par ailleurs³², la Commission européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) ont continué de soutenir le Registre sur la transparence, en vue de promouvoir les normes de transparence de la CNUDCI, l'accent étant mis en particulier sur les États d'Afrique.

³⁰ Pour plus de détails sur le partenariat, voir Activités de coordination, [A/CN.9/1107](#).

³¹ Pour un examen de ces besoins de financement, et des moyens mis en œuvre pour y répondre, voir le document intitulé « Coopération et assistance techniques » ([A/CN.9/980/Rev.1](#), par. 74 à 87).

³² Voir État des conventions et des lois types et fonctionnement du Registre sur la transparence, [A/CN.9/1056](#).

75. Le Secrétariat s'efforce de maximiser l'efficacité de ses activités de sensibilisation, d'assistance technique et de renforcement des capacités, mais malgré ces efforts et la collecte active de fonds par le Secrétariat, les soldes des fonds d'affectation spéciale de la CNUDCI restent insuffisants pour satisfaire la demande prévue pour ces activités une fois que les restrictions de voyage de COVID-19 commenceront à être levées et que les activités pourront reprendre en présentiel. En outre, les efforts déployés par le Secrétariat pour renforcer la présence en ligne de la CNUDCI, comme décrit ci-dessus, ont également généré des coûts supplémentaires et exigé la mise à niveau des outils d'exécution, ce qui a nécessité et continuera de nécessiter l'acquisition de compétences et de ressources financières supplémentaires.

76. La Commission voudra donc peut-être renouveler l'appel qu'elle lance régulièrement en faveur du versement de financements extrabudgétaires³³, notamment de contributions pluriannuelles et à des fins spéciales qui permettraient une planification stratégique efficace et grâce auxquelles le Secrétariat seraient mieux à même de satisfaire la demande croissante d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière d'utilisation des textes de la CNUDCI, en particulier la demande émanant des pays en développement et des pays en transition économique.

A. Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI³⁴

77. Le Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI sert à financer la participation du personnel de la CNUDCI ou d'autres experts aux séminaires et autres manifestations qui portent sur les besoins de réforme du droit commercial ainsi que sur l'adoption et l'utilisation des textes pertinents de la CNUDCI. Son objectif est de soutenir les membres de la communauté juridique des pays en développement.

78. En 2021, le montant total des dépenses au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la CNUDCI s'est élevé à 627 897 dollars des États-Unis.

79. Entre juillet 2021 et la date de la présente note, les fonds supplémentaires suivants ont été reçus :

a) 200 000 dollars des États-Unis versés par le Gouvernement chinois au titre d'un mémorandum d'accord conclu avec l'Organisation des Nations Unies³⁵ ;

b) 56 210 dollars des États-Unis versés dans le cadre d'un accord de subvention avec le Gouvernement français pour soutenir la recherche sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE), l'interprétation et les déplacements ; et

c) 368 500 dollars des États-Unis du gouvernement japonais au titre d'un mémorandum d'accord conclu avec l'Organisation des Nations Unies pour soutenir l'inventaire des évolutions en matière de règlement des différends dans l'économie numérique.

³³ Voir, par exemple, [A/74/17](#), supra, par. 260.

³⁴ Pour une description et un historique plus complets, voir le document intitulé « Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes » ([A/CN.9/1033](#), par. 40 à 42).

³⁵ De plus amples informations sur le partenariat avec la Chine sont présentées dans le document intitulé « Coopération et assistance techniques » ([A/CN.9/1058](#), par. 9 et 10).

B. Fonds d'affectation spéciale pour l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI³⁶

80. Un autre fonds général d'affectation spéciale, créé pour permettre d'octroyer une aide au titre des frais de voyage aux pays en développement membres de la CNUDCI, est ouvert aux contributions volontaires des États, des organisations intergouvernementales, des organisations d'intégration économique régionale, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux personnes physiques et morales.

81. Entre juillet 2021 et la date de la présente note, les fonds supplémentaires suivants ont été reçus : 1 182 dollars des États-Unis versés par le Gouvernement autrichien.

VIII. Programme de stages³⁷

82. Au cours du présent cycle d'établissement des rapports, 48 personnes ont effectué un stage auprès du Secrétariat de la CNUDCI, à Vienne et à distance, et 22 personnes au total ont effectué des stages à distance au Centre régional pendant la même période.

83. Alors que le profil démographique des stagiaires fait encore ressortir une légère sous-représentation des candidats originaires des États d'Afrique et d'Amérique latine, et de candidats maîtrisant l'arabe, les stages à distance ont amélioré la diversité géographique et permis à des stagiaires originaires de régions traditionnellement sous-représentées d'être intégrés au programme. La Commission voudra peut-être réitérer les appels lancés par le passé pour que les États et les organisations dotées du statut d'observateur contribuent à faire connaître le programme de stages de la CNUDCI, et pour qu'ils envisagent d'accorder des bourses afin d'aider les personnes les plus qualifiées, en particulier celles provenant de régions sous-représentées, à effectuer un stage à la CNUDCI³⁸.

³⁶ Pour une description et un historique plus complets du Fonds, voir le document intitulé « Diffusion d'informations et activités connexes à l'appui des travaux de la CNUDCI et de l'utilisation de ses textes » (A/CN.9/1033, par. 43 et 44).

³⁷ De plus amples informations sur le partenariat avec la Chine sont présentées dans le document intitulé « Coopération et assistance techniques » (A/CN.9/980/Rev.1, par. 88 à 93).

³⁸ Voir, par exemple, A/74/17, supra, par. 260.